

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for different regions: Ville de Metz (3.30 M.), Alsace-Lorraine, Allemagne (3.32 M.), France (36 fr.), etc.

En vente à PARIS 4 la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES La petite ligne 20 Pt.

RECLAMES La ligne 50 Pt.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

Le nouveau Régime

Est-ce pour donner un commentaire approbateur à la circulaire Albrecht, que M. de Gamp, au Congrès du Parti d'Empire, a parlé de la situation de l'Alsace-Lorraine, comme un aveugle parle des couleurs, ou, plutôt, comme un homme prévenu, qui voit les choses uniquement sous l'angle qui lui convient?

tions relativement aux incidents du ministère de la guerre.

En Tripolitaine, le général italien Cantore a battu une troupe de rebelles forte d'un millier d'hommes. A la suite de cette victoire, de nombreux chefs arabes ont fait leur soumission.

Le prince d'Albanie sera incessamment proclamé roi. La proclamation devait avoir lieu jeudi dernier pour l'anniversaire du prince, mais elle a été ajournée par suite d'un retard dans les communications diplomatiques.

Le gouvernement albanais a envoyé aux puissances une note protestant contre l'attitude de la Grèce à l'égard de l'Épire.

Un combat a eu lieu entre Albanais irréguliers et Épiotes. Des pertes assez sérieuses ont été éprouvées de part et d'autre.

Le prince héritier, la princesse héritière de Roumanie et le prince Carol sont arrivés samedi après-midi à Tsarkoï-Seïo. Ils ont été cordialement reçus à la gare par le Tsar et la Tsarine.

Le comité financier russe s'est réuni sous la présidence du comte Witte assisté du ministre des finances et s'est occupé des dépôts d'or à l'étranger.

En Chine, les Loups Blancs deviennent xénophobes et ont résolu, paraît-il, de mettre à mort tous les étrangers et de détruire leurs biens.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Guillaume II et le catholicisme. Au sujet de la lettre que l'empereur avait adressée en 1901 à la landgravine Anna de Hesse, le député catholique au Reichstag M. Jaeger établit, dans la revue Allgemeine Rundschau, de Munich, que feu M. Armin Kause, directeur de cette revue, aurait eu entre les mains la lettre de l'empereur à la landgravine de Hesse et la lui aurait montrée, à lui Jaeger. Le passage principal en aurait été (M. Jaeger en garantit le sens, sinon entièrement les termes) : « Tu te rallies à une superstition dont la destruction est la tâche principale de ma vie. »

Le cardinal Kopp, qui était très loyaliste, se serait saisi de la lettre parce qu'il craignait que le respect de tous les catholiques allemands pour leur empereur en fût ébranlé si le texte de cette lettre venait à être connu. Le député Jaeger dit que pareil fait est attristant et il demande des éclaircissements.

L'attitude des catholiques à l'égard de l'empereur n'en sera pas modifiée, ajoute-t-il. Toutefois il serait douloureux de constater que le prince qui a si souvent proclamé la nécessité d'une foi vivante et reconnu le bienfait que le christianisme constitue pour l'État et pour les hommes, serait imbu d'une telle prévention contre le catholicisme. Peut-être cela aiderait-il à comprendre pourquoi la question de la révision de la loi sur les Jésuites avance si peu. Dans l'attitude de l'empereur se trouverait aussi, en partie au moins, l'explication d'un lent mouvement vers la gauche qu'on discerne depuis longtemps dans les sphères officielles allemandes.

La retraite du professeur Harnack. Le directeur général de la bibliothèque royale installée la semaine dernière dans ses nouveaux bâtiments, S. Exc. le professeur de Harnack, aurait l'intention de quitter la direction de cette œuvre immense dont il fut le grand promoteur, ses nombreuses occupations ne lui permettant plus de conserver une charge aussi considérable.

Le retour des Jésuites ? La Correspondance de Cologne dit apprendre de source bien informée que la loi interdisant la rentrée des Jésuites sera supprimée encore cette année; les voix de la Prusse, de la Bavière et du Wurtemberg seraient acquises au Conseil fédéral en faveur de ce projet dont le succès au Reichstag est certain.

La mise en liberté du député Abresch. La 1^{re} chambre correctionnelle du tribunal régional de Mannheim, après avoir examiné la plainte du député Abresch concernant son arrestation, a décidé de rapporter le mandat d'amener et Abresch a été mis en liberté. L'élargissement du député ne serait pas tant dû à son immunité parlementaire qu'au fait que le tribunal n'a pu se convaincre du bien-fondé des accusations élevées contre lui.

FRANCE

L'assassinat de M. Calmette. LA DÉPOSITION DE M. H. BERNSTEIN M. Henri Bernstein avait demandé à être entendu par M. Boucard, à la suite du témoignage de Mme Estradère, pour relater certaines circonstances de nature à infirmer ce témoignage. Introduit vendredi à cinq heures et quart chez le juge, il y est resté jusqu'à sept heures.

Je ne songe pas à accabler une femme qui est aux mains de la justice, a dit M. Bernstein dès le début de son audition, je n'ai pour but que de défendre la mémoire d'un homme auquel j'étais tendrement attaché.

Puis M. Henry Bernstein donna à M. Boucard des indications précises sur différentes conversations qu'il eut avec M. Calmette touchant Mme Gueydan. Il ressort de ces conversations que le directeur du Figaro avait à sa disposition maint moyen d'entrer en relations avec la femme divorcée de M. Caillaux, sans avoir recours à Mme Estradère.

Ce témoin fonde son opinion, que M. Calmette ne se serait en aucun cas adressé à Mme Estradère, sur la manière d'être habituelle de M. Calmette vis-à-vis de l'ex collaboratrice du Figaro.

M. Calmette se montrait, à son égard, d'une extrême réserve, ne lui parlait que fort sèchement et l'évitait autant qu'il le pouvait.

En terminant sa déposition, M. Bernstein a dit à M. Boucard qu'il avait la certitude que jamais M. Calmette n'aurait demandé à Mme Gueydan communication de lettres de Mme Caillaux-Renouard, que l'ait Mme Gueydan aurait pu connaître ou détenir.

LE DENTISTE DE M^{me} CAILLAUX Paris, 28 mars. — M. Boucard, juge d'instruction, a entendu M. Gaillard, dentiste de Mme Caillaux. Il a confirmé au magistrat les déclarations de l'inculpée, à savoir que rendez-vous avait été pris contrairement à ce qui a été dit, le lundi matin, pour du crime, pour le mercredi suivant.

LE DIRECTEUR DU « GIL BLAS » M. Pierre Mortier, directeur du Gil Blas, a raconté au juge d'instruction qu'on avait proposé en 1911 à un de ses collaborateurs des documents contre M. Caillaux. Il fit aviser le chef de cabinet de M. Caillaux. Quelque temps après la publication de la lettre signée « Ton Jo », M. Mortier rencontra, dans les couloirs de la Chambre, M. Avril, rédacteur au Figaro, à qui il exprima son indignation. Ce n'est pas fini, lui répondit son interlocuteur. Nous avons encore bien d'autres choses en réserve. M. Mortier rapporta cette conversation à M. Caillaux, qui s'écria : « Ce sont les lettres qu'on m'a volées. Quels misérables ! »

Le 14 Mme Caillaux qui lui téléphonait à la direction du Gil Blas au sujet d'un déjeuner, lui parut inquiète. Il eut l'impression qu'elle avait été mise au courant des propos qu'il avait rapportés à son mari. Le lundi matin, jour du crime, il eut avec Mme Caillaux une nouvelle conversation par téléphone. Celle-ci l'invita à un rendez-vous dans la soirée et lui rappela son invitation chez elle pour le 27 et une autre invitation à déjeuner où ils devaient se rencontrer le 21.

LE SENTIMENT DE MADAME ESTRADÈRE SUR MADAME CAILLAUX M. Grison, chef des faits-divers au Figaro, a succédé à M. Mortier dans le cabinet du juge. Seul, a-t-il dit, j'intervenais au Figaro des relations avec Mme Estradère. Au lendemain du crime elle vint dans mon bureau et me pria de lui raconter le drame. Quand j'eus fini mon récit elle s'écria : « Oh, l'horrible femme ! »

L'OPINION D'UN RÉDACTEUR DU « FIGARO » M. Boucard demanda : — Vous avez entendu les coups de feu. Combien ? — Six. Quatre se succédèrent rapidement, les deux derniers après un intervalle et plus espacés.

— Pourquoi n'aimait-on pas Mme Estradère au Figaro ? — Parce qu'on redoutait ses potins. — M. Calmette avait-il confiance en elle ? — Je ne le crois pas. Je puis même rappeler un fait. Il y a trois ou quatre mois, comme on lui annonçait qu'elle allait se marier, il dit : « Ah ! j'en serais bien heureux, cela me permettrait de m'en débarrasser. Je ne la garde que par humanité. »

— Savez-vous si M. Calmette possédait des lettres de Mme Caillaux ? — Non seulement je ne le sais pas, mais je n'en ai jamais entendu parler. Je suis persuadé du contraire.

M. CAILLAUX DINE À SAINT-LAZARE Mme Caillaux, très fatiguée par l'interrogatoire qu'elle avait subi la veille, s'est levée plus tard qu'à l'ordinaire. Elle s'est habillée longuement et s'est promené dans sa chambre, où elle maintenait toutes les allures d'un bouddhiste confortablement.

Rien n'y manque : tapis épais, couvre-lit de satin de couleur tendre, fauteuils avec coussins, toilette du dernier modèle avec glace à trois faces, parfums et sautoir, une fille de salle répondant au nom de « Jeanne », qui a fort bien pris son nouveau métier. Jeanne se complait dans la société de la « dame » pour laquelle on a tous les égards.

Par faveur spéciale, Madame et Monsieur ont dîné ensemble, le jeudi soir, dans le bureau de M. Desmoulin, l'« aumonier laïque ». Le repas fut frugal, mais on en retourna encore à Saint-Lazare, parmi les détenus qui furent témoins de cette petite fête. C'était la première fois qu'un ex-ministre de la République était invité à dîner dans cet hôtel.

Aviation : Un nouveau record. Chartres, 28 mars. — L'aviateur Garaix, sur biplan, a battu aujourd'hui un nouveau record, s'élevant avec 8 passagers à 1.550 m de hauteur.

L'enterrement. C'est le titre que le commandant Driant met en tête de son article hebdomadaire de la Libre Parole, article consacré à l'affaire Rochette. Le commandant Driant écrit notamment : « Je répète avec plus de conviction encore que l'autre jour : « C'est l'enterrement ! »

M. Jaurès célèbre en ce moment l'office préliminaire ; on y attend des témoins célèbres ; les confrontations y figurent des chœurs assez discordants, et quelques lieux jaillissent çà et là dans le sanctuaire, mais le scandale n'en va pas moins s'acheminer vers le cimetière et nombreux sont les porteurs qui se pressent autour du catafalque. M. Jaurès, chargé, comme officiant, des dernières prières, montera, la semaine prochaine, à la tribune et y apportera les conclusions de la commission.

J'entends par là qu'il déclarera que la commission d'enquête ne se croit pas le droit de conclure et qu'elle laisse ce soin à la Chambre. Il entoupera cette déclaration très simple en elle-même d'un tel luxe de considérations et d'éclaircissements, que le doute naîtra, dans les âmes perplexes, sur les forfaits les plus qualifiés.

Je me trompe. Il se montrera très ferme sur une seule question et se prononcera avec une implacabilité de justicier sur la culpabilité de M. Monis. Car il faut une victime expiatoire pour terminer ses obsèques, et c'est celle-ci qui est choisie. Par ses dénégations en pleine Chambre et tous les témoignages qu'il ont accablé au sein de la commission, M. Monis a rendu son sauvetage impossible et, après le sacrifice qu'en aura fait le grand-prêtre de l'Enquête, une voix s'élèvera, demandant la Haute-Cour. Une autre voix la demandera au même moment pour M. Barthou, mais comme ce sera celle de Thalamos, elle tombera dans un silence méprisant.

La Haute-Cour que ce seul bouc émissaire de Monis, ce serait mettre en mouvement un bien puissant appareil et jouer un mauvais tour aux sénateurs ; une troisième voix apportera une « motion de légitimité » à laquelle se rallieront tous les membres de la rue de Valois, à laquelle nous-mêmes, spectateurs dégoûtés, nous aurons du mal à nous soustraire, et M. Monis, accablé, mais assuré de la reconnaissance du radicalisme sauté du naufrage, disparaîtra pour un temps dans une retraite dorée,

en se souvenant qu'avant lui Loubet fut fêtré pour ses complaisances vis-à-vis d'Arton et n'en devint pas moins président de la République... »

Mistral et la franc-maçonnerie. Un abonné de la Croix conte à ce journal cette anecdote qu'il déclare tenir de Mistral lui-même : « Quand Mistral accomplit sa quatre-vingtième année, il reçut de personnes qu'il comprit pour être des émissaires de la franc-maçonnerie, l'offre d'aller à Rome pour être couronné de lauriers au Capitole, comme le fut le poète Pétrarque, de son vivant. »

Mais Mistral eut l'intuition que l'on voulait faire de lui une sorte de « déité », et, par la manifestation projetée, un acte hostile à l'Église ; aussi refusa-t-il énergiquement l'offre qui lui était faite, et il fit part des démarches dont il avait été l'objet à M. l'abbé Celse, curé de Maillane.

Celui-ci partit immédiatement pour Rome et porta à la connaissance du Pape le refus de Mistral. Le Saint-Père adressa alors, par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal Merry del Val, à l'illustre auteur de Mistral, la lettre dans laquelle il rendait hommage au génie du grand poète chrétien, et, en même temps, il lui faisait parvenir une médaille d'or.

Les sanctions de la catastrophe de Melun. Vendredi dernier, le tribunal correctionnel de Melun a rendu son jugement dans l'affaire de la catastrophe du 4 novembre, qui coûta la vie à près de cinquante personnes.

Le mécanicien Dumaine est condamné à quatre mois de prison, le chef de train Vernet à un mois de prison tous deux sans sursis.

L'état sanitaire dans l'armée. La France Militaire informe que la statistique du mois de janvier 1914, pour l'armée métropolitaine à l'intérieur, donne les résultats suivants. L'effectif total est de 728.411 hommes et l'effectif présent de 618.342 rationsnaires.

Au cours du mois, le nombre des malades a atteint une proportion qu'on n'avait pas vue depuis longtemps et la proportion des décès a été également plus grande que les années précédentes.

Malades à la chambre : 149.946, soit 300 pour 1.000 au lieu de 127 pour 1.000 le mois précédent. Malades à l'hôpital : 39.785, soit 61 pour 1.000, au lieu de 38 pour 1.000 en décembre. Malades à l'hôpital : 21.916, soit 30 pour 1.000, au lieu de 14 pour 1.000 le mois précédent.

Les suffragettes françaises. Paris, 28 mars. — Un certain nombre de suffragettes avaient organisé dans un immeuble particulier, rue Feytaud, une manifestation en faveur du vote des femmes. De nombreux curieux attendaient devant la maison, au balcon de laquelle était déroulé une pancarte dénonçant l'hypocrisie juridique qui accorde aux femmes la qualité de françaises et leur refuse la qualité de citoyennes. Dans la maison, plusieurs suffragettes ont prononcé des discours. Puis on tenta d'aller manifester sur les boulevards, mais la police sectionna le cortège, qui se dissipa.

SUISSE M. le Dr Alberty, curé vieux catholique. L'ancien prédicateur catholique M. le Dr Alberty, contre lequel des manifestations s'étaient jadis produites à Francfort, lorsqu'il voulut, en public, élever les raisons de son passage au vieux-catholicisme, vient d'être élu curé de la communauté vieille-catholique de Zurich. En conséquence, ajouta la Gazette de Francfort, les bruits qui avaient couru touchant son retour à la religion catholique sont réduits à néant.

Horrible crime. L'ingénieur serbe Vikitch a blessé mortellement sa belle-sœur Bontix, parce que celle-ci avait refusé de lui donner 5.000 francs. A l'aide d'un rasoir il a enlevé la langue à sa belle-mère et sa fille âgée d'un an et demi. Le meurtrier a été arrêté.

ANGLETERRE Suffragettes incendiaires. On mande de Londres que la résidence du général Macalmon, appelée Abbeylands, dans le comté d'Antrim, en Irlande, a été incendiée. Les dégâts s'élevaient à 875.000 francs. On soupçonne les suffragettes.

ÉTATS-UNIS Les femmes-électrices. Boston, 28 mars. — Les deux Chambres de l'Etat de Massachusetts ont voté un amendement à la Constitution par lequel les femmes auront le droit de vote.

MEXIQUE Succès révolutionnaires. — Lutte sauvage. El Paso, 28 mars. (Source américaine). — Une dépêche reçue à Jaurès confirme la prise de Gomez-Palacio par le général Villa. Celui-ci se vante d'entrer demain à Torreón. L'engagement semble avoir duré presque sans interruption quatre journées au cours desquelles les chances ont varié. Mais c'est seulement hier 27 mars que le général Villa a fini par occuper Gomez-Palacio après trois assauts successifs. A certains moments on s'est battu jusque dans les principales rues de Torreón. Les pertes des deux côtés sont considérables.

Jaurès, 28 mars. — Une dépêche du général révolutionnaire Villa, envoyée vendredi, 4 heures après-midi, annonce que presque toute la ville de Torreón, notamment le quartier du commerce se trouve entre les mains des révolutionnaires. Le général Herrera et 4.000 hommes auraient combattu dans les rues jusqu'à l'Aréno des Taureaux situé au nord de la ville. Une autre dépêche du général Villa annonce que les fédéraux occupent actuellement un point important dans le quartier occidental de la ville. Trois généraux fédéraux nommés Pena, Reyna et Amaya ont été tués et le général Ocaranza a été blessé.

CHINE Les méfaits des Loups Blancs. Pékin, 28 mars. — Un missionnaire de King-Tse-Kwan déclare que les brigands commencent à adopter une tactique hostile aux étrangers, prenant pour principe la mise à mort et la destruction des biens de tous ceux qu'ils rencontrent.

Yuan-Chi-Kai a télégraphié à plusieurs chefs des Loups Blancs qu'il les tiendra personnellement responsables de tout attentat contre les étrangers.

L'enquête sur l'affaire Rochette

Quelles sont les conclusions probables de l'enquête ? A l'issue de la séance de la commission, on a communiqué, vendredi soir, à la presse le procès-verbal suivant :

« La commission d'enquête sur l'affaire Rochette a déterminé selon quelle méthode elle procéderait à la formation de ses conclusions. Elle a décidé d'adopter comme canevas de son travail un exposé préparé par M. Jaurès, sauf à procéder, sur les points où il n'y aurait pas accord essentiel, à un vote sur la question même faisant l'objet du paragraphe. La commission a discuté et adopté avec modifications plusieurs paragraphes. Elle continuera demain matin, à 9 h. 30. »

Il faut souhaiter que les conclusions de la commission soient plus claires que ce procès-verbal. En réalité M. Jaurès a préparé un exposé des faits relevés par l'enquête. Et c'est sur les deux premiers paragraphes de cet exposé que la commission s'est prononcée. Elle les a adoptés avec quelques modifications. Ils précisent en substance que :

1° L'enquête ouverte, les témoignages reçus, les confrontations opérées attestent qu'il y a eu immixtion d'hommes politiques dans la décision prise par la chambre des appels correctionnels en faveur de la remise du procès Rochette ; 2° La remise de ce procès a permis à Rochette de poursuivre ses opérations.

Les modifications apportées sont intéressantes à noter, car elles indiquent l'état d'esprit de la majorité de la commission. Dans la première partie de son exposé, M. Jaurès mettait personnellement en cause MM. Monis et Caillaux. Des commissaires lui ont demandé d'effacer ces deux noms. M. Jaurès a consenti à cette suppression pour rester dans une constatation plus vague et générale d'interventions d'hommes politiques. »

Ainsi qu'il est aisé de le remarquer, le « verdict » de la commission ne comportera pas de graves sanctions et n'entraînera pas la mise en action de ce formidable appareil judiciaire qu'est la Haute-Cour. Comme disait un commissaire, « on blâmera sans condamner ». C'était prévu.

M. Delahaye annonce qu'il donnera sa démission. La commission a tenu samedi matin une nouvelle réunion pour discuter les conclusions à donner à son enquête. Cette réunion a été marquée d'un vif incident.

A un certain moment, M. Delahaye donna lecture d'un article de l'Indépendant des Pyrénées-Orientales, dans lequel plusieurs personnalités étaient mises en cause au sujet de l'affaire Rochette, et demanda que l'on convoquât l'auteur de cet article. M. Jaurès fit observer que les députés allaient bientôt partir en vacances et qu'il était impossible de retarder les conclusions de la commission d'enquête.

M. Delahaye insista. M. Jaurès promit alors d'interroger officiellement, dans les couloirs de la Chambre, s'il le rencontrait, M. Emmanuel Brousse, député des Pyrénées-Orientales, dont le journal était ainsi mis en cause, pour savoir ce qu'il y avait de fondé dans les déclarations de cet article.

Finalement, M. Jaurès mit aux voix la proposition d'ajournement de la discussion des conclusions jusqu'à l'audition de ce nouveau témoin. Aucune main ne s'étant levée en faveur de l'ajournement, M. Delahaye se leva alors, et partit en déclarant qu'il enverrait sa démission.

La discussion a été très vive entre les partisans des différentes thèses ; M. Jaurès mença un moment, si l'opposition ne se taisait pas, de déguerger sa responsabilité et de faire une déclaration devant la Chambre (?)

Il n'a pas été communiqué de procès-verbal à l'issue de la réunion de samedi matin de la commission d'enquête.

M. Jaurès a déclaré que les travaux de la commission avaient avancé d'une manière « satisfaisante ». On a voté seize pages sur les trente-deux de son manuscrit. Il espère que les travaux de la commission seront terminés lundi soir, au plus tard mardi. La Chambre sera saisie mardi du procès-verbal sténographié et mercredi des conclusions qu'elle pourra discuter jeudi et vendredi.

M. Jaurès interprète le mouvement de M. Delahaye comme un « simple geste de mauvaise humeur ». Dans les couloirs de la Chambre. M. Jaurès a fait observer samedi qu'il est tout à fait impossible de donner satisfaction à M. Delahaye, l'auteur de l'article déclarant lui-même qu'il n'est pas encore en état de fournir des renseignements complets. La commission s'est réunie l'après-midi à 3 heures.

Comme il a été indiqué précédemment, il paraît que la discussion a été très vive entre les partisans des différentes thèses et que M. Jaurès mença un moment, si cette obstruction ne prenait pas fin, de déguerger sa responsabilité et de faire une déclaration devant la Chambre, mais, ainsi qu'on vient de le voir par la déclaration de M. Jaurès, tout pessimisme avait disparu à midi de l'esprit du député du Tarn.

La séance de la commission samedi après-midi. La commission d'enquête, poursuivant l'examen de ses conclusions, a voté les paragraphes concernant le rôle de MM. Monis et Caillaux. Elle a discuté la partie relative à l'action de Rochette et à l'intervention de M. Dumessnil.

Elle abordera lundi le rôle de la magistrature et des gouvernements successifs. Les conclusions seront soumises jeudi à la Chambre. M. Delahaye n'a pas assisté à la séance de cet après-midi. Toutefois M. Jaurès n'a pas reçu sa lettre de démission.

M. Jules Berry aurait également l'intention de démissionner. Les lettres de démissions de MM. Delahaye et Berry. MM. Delahaye et G. Berry ont bien donné leur démission de membres de la commission d'enquête. Voici quelques passages de la lettre de M. Delahaye : « Parce que j'avais saisi la commission de faits nouveaux, lancés à tort ou à raison dans le public par un journal républicain honorable, j'avais cru de mon devoir de soutenir que, sans interrompre la discussion en cours et sans ajourner le débat de la Chambre, il était facile de retenir ces faits, d'en examiner rapidement la valeur morale. J'avais ajouté qu'il me semblait de l'intérêt et de l'honneur de la commission de ne pas paraître négliger volontairement les graves accusations dirigées contre MM. Monis et

La Journée

L'empereur Guillaume est arrivé hier à Corfou, où l'avaient précédé la veille les souverains grecs. Le souverain allemand a été acclamé par la population.

L'officiouse Gazette de l'Allemagne du Nord commentant les voyages de Guillaume II dit que les vœux échangés auront une répercussion favorable sur les relations des alliés et sur la solution des questions litigieuses en Orient.

La parodie judiciaire que constitue l'enquête sur l'affaire Rochette touche à sa fin. M. Jaurès a bouclé à la hâte un rapport et demain, sans doute, la Chambre en ratifiera les conclusions. MM. Delahaye et Berry ont donné leur démission de membres de cette commission.

L'assemblée des présidents des Chambres de commerce de France a voté, samedi, une résolution dans laquelle elle proteste contre l'adoption du projet fiscal présenté par M. Renoult, comportant, notamment, la déclaration contrôlée et l'inquisition fiscale la plus arbitraire.

La situation politique semble moins tendue en Angleterre. Sir Edward Carson, chef des unionistes de l'Ulster, est arrivé à Londres pour prendre part à l'important débat de lundi à la Chambre des communes. Les lords Curzon, Middleton et Selborne ont informé lord Morley qu'ils lui poseraient lundi des ques-

Cailloux, au moment de se prononcer dans le cas de chacun d'eux. Je vous rappelle le malheureux Mariotte, condamné à 40,000 fr. de dommages-intérêts à deux ans de prison — et j'ai bonne mémoire — sur la poursuite de M. Bahaut, ministre des travaux publics, obligé de reconnaître ensuite la vérité des affirmations des journalistes. Je vous fis observer que l'indépendant des Pyrénées-Orientales, beaucoup plus précis que le Temps, devait être mis en demeure de ne pas se dérober, comme M. Hébrard, dans l'intérêt présent et futur, de ceux qu'il taxait de prévarication et d'un marché « parfaitement débauché et consenti ».

Tout en rendant un hommage mérité à l'impartialité avec laquelle vous avez essayé de diriger les travaux de la commission d'enquête, mais constatant, d'autre part, que la majorité de ladite commission cherchait trop manifestement à atténuer les responsabilités encourues par certains hommes politiques à propos de l'affaire Rochette, je viens vous prier d'accepter ma démission de commissaire enquêteur.

Le livre de Rochette. Paris, 29 mars. — M. Jaurès a prié le procureur général de vouloir bien communiquer à la commission d'enquête dès demain l'épreuve du livre de Rochette saisi à l'imprimerie Chaux par la justice.

Rochette n'est pas à Lucerne. La police de Lucerne affirme que Rochette n'a pas séjourné dans cette ville. Elle croit qu'il a pu peut-être y passer entre deux trains ou bien faire mettre sa lettre à la poste par un intermédiaire.

ALSACE-LORRAINE

LANDTAG

Voici l'ordre du jour de la séance que la seconde Chambre tiendra mardi après-midi : Projet de loi introduisant l'obligation de la fréquentation scolaire pour les aveugles et les sourds-muets. (Discussion en 2^e lecture.) Observations de la Cour des Comptes de l'Empire aux comptes généraux du budget de 1910.

Motion Bohé et consorts concernant les sans-travail et l'assurance en faveur des sans-travail.

Motion Wehrung et consorts concernant la plaie des bohémien.

Proposition de loi de MM. Fix et consorts : modification à la loi du 30 juillet 1890, concernant les syndicats pour la réglementation des chemins vicinaux et pour l'irrigation et le drainage du sol. (Discussion en première lecture.)

Proposition de loi de MM. Pierson et consorts portant abrogation de la loi du 14 décembre 1909 relative à la taxe sur la valeur foncière.

Motion Hölle et consorts concernant l'introduction de la loi d'Empire sur la presse.

Motions Michel et consorts, tendant à compléter les dispositions exécutoires à la loi sur les vins du 9 juillet 1909, relativement à la fabrication de boisson de ménage.

Motion Rudolf et consorts, concernant les dégâts causés par les sangliers.

Une interpellation à propos de la circulaire de M. Albrecht. Les socialistes ont déposé l'interpellation suivante sur le bureau de la Chambre, à propos de la circulaire de M. Albrecht :

« Est-il à la connaissance de M. le Statthalter que le Conseil supérieur de l'instruction publique a adressé une circulaire aux directeurs des établissements d'enseignement secondaire, leur interdisant l'emploi du dialecte et de la langue française dans leurs relations de collègue à collègue, et qui déclare que c'est un devoir d'état et une obligation morale pour les professeurs de se sentir comme éducateurs d'enfants allemands, un devoir qui n'est pas limité par l'enceinte de l'école ? Le Statthalter approuve-t-il cette circulaire avec ses conséquences dénigratrices ? »

Un écho des incidents de Saverne. Au mois de janvier, M. Wiebicke, rédacteur du *Zaher Anzeiger*, avait publié un article intitulé : « Le capitaine gillé et l'honneur des officiers ». Cet article visait le commandant Uhlé. Une plainte d'office fut déposée contre M. Wiebicke et contre son fils, également rédacteur au même journal. L'affaire est venue samedi devant le tribunal correctionnel de Saverne. Plusieurs juges, mêlés à l'époque aux incidents que l'on connaît, ont demandé à être excusés. Le tribunal a dû être complété par deux juges du dehors. Au début de l'audience, M. Wiebicke père a déclaré toute responsabilité pour l'article, car bien qu'ayant signé le numéro du journal comme rédacteur responsable, il était absent de Saverne le jour de la publication. Le fils, désigné d'abord par le père comme auteur de l'article incriminé, a déclaré samedi qu'il ne l'avait pas rédigé. L'audience a pris toute la journée de samedi. A 11 heures du soir, le tribunal a prononcé l'acquiescement des deux inculpés.

Subvention aux familles ayant plusieurs fils sous les drapeaux. Le nouveau budget de l'Empire prévoit un crédit en vue d'accorder des subventions aux familles ayant plusieurs fils sous les drapeaux. La semaine dernière, le Conseil fédéral a établi les règles générales d'après lesquelles seront réparties ces sommes.

Les familles dont les fils ont accompli un total de six années de service militaire peuvent obtenir, sur leur demande, une subvention de 240 M par an pour chaque nouveau fils — ou fils adoptif tenant lieu de fils — sous les drapeaux. Les subventions sont à accorder, pour la première fois, pour le temps du 1^{er} octobre 1913 jusqu'au 1^{er} avril 1914, pendant par semestre. Les familles intéressées feront bien de transmettre au plus tôt aux autorités communales de leur domicile, les demandes qu'elles auraient à faire valoir dans ce sens.

En cas de décès des parents, les grands-parents des jeunes soldats ont droit aux mêmes avantages, à condition qu'ils soient incapables de gagner leur vie et qu'ils aient été entretenus par leurs petits-enfants jusqu'à l'entrée de ces derniers à la caserne.

La loi ne porte pas que les parents doivent être

être dans le besoin pour obtenir la subvention de 240 M ; en outre on remarquera que ce n'est pas le nombre de fils, mais le nombre de leurs années de service qui entre en ligne de compte. Enfin, disons que la demande en obtention de la subvention doit être faite dans les quatre semaines suivant l'entrée du fils au régiment.

L'intervention des militaires en temps de paix.

On a, comme toute, du mal à s'arranger, surtout pour ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. La *Tägliche Rundschau* relève que dans les villes de garnison d'Alsace-Lorraine le chef de la place étant en même temps officier prussien, il a, par le fait, à obéir, pour ordonner l'intervention des militaires, aux lois et règlements prussiens, alors même que sous ses ordres se trouvent des troupes saxonnes, bavaroises ou wurtembergeoises. La difficulté est patente, puisque les corps de troupes en dehors de la Prusse ont également leur règlement spécial à ce sujet. Aussi, au cours de conférences tenues la semaine dernière entre les Etats du nord et du sud, on s'est entendu sur une formule commune qui sera soumise à l'empereur et aux chefs des Etats de l'Allemagne du Sud.

M. le baron Zorn de Bulach et l'agriculture.

En reconnaissance des services que M. le baron Zorn de Bulach a rendus à l'agriculture, les Comices agricoles d'Alsace-Lorraine projettent de lui faire remettre un objet d'art représentant un labourer. Chaque Comice souscritrait 200 M. La Société pour l'élevage du cheval, dont il était un des fondateurs, lui offrirait un cheval de race. Enfin le Conseil d'agriculture organiserait un banquet d'adieu en l'honneur de l'ancien secrétaire d'Etat.

Syndicat d'élevage des chevaux.

Au 1^{er} janvier 1914 il y avait en Alsace-Lorraine 12 syndicats d'élevage de chevaux, comptant en tout 481 membres. Dix d'entre eux s'occupent de l'élevage de chevaux de trait et deux de celui de chevaux de demi-sang. Tous ces syndicats tiennent des stud-books dans lesquels sont inscrites en tout 414 juments approuvées.

Durant l'année 1913, sont nés 91 poulains mâles et 86 femelles. Lors des concours de chevaux organisés par l'Etat, les syndicats ont obtenu en tout 29 premiers, 68 seconds et 70 troisièmes prix, ainsi que des primes additionnelles s'élevant à la somme totale de 3175 M.

Mais non c'est la Droguerie Lorraine.

32, place St-Louis, qui vend le meilleur marché.

Calendrier. — Aujourd'hui, lundi 30 mars, quatre-vingt-huitième jour de l'année. — Lever du soleil : 5 h 45 ; coucher : 6 h 26.

Lune : Premier quartier le 3 avril. Fête du jour. — Saint Jean Cliv.

Ephémérides lorraines. — 20 mars 1814. — Naissance à Metz du poète Paul Verlaine. Il est mort à Paris en 1896.

La température. — Des dépressions se trouvent sur les îles britanniques et le sud-est du continent. Le vent est faible ou modéré d'entre est et sud sur la Manche.

Hier matin, le thermomètre marquait : -31° au Spitzberg, -14° à Uleaborg, +1° à Belfort, 2° à Clermont-Ferrand, 5° à Paris, 8° à Nantes et à Toulouse, 12° à Biarritz, 16° à Alger.

Un temps légèrement nuageux et doux est probable.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

	BAROMETRE A 0	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
29 mars à 4 h. soir	746.0	+ 8.5	E	Beau
30 mars à 8 h. matin	748.3	+ 5.0	E	Nuageux

Thermomètre. — Maximum du 29 : +9.0 ; Minimum aujourd'hui : +3.2

CHRONIQUE MESSINE

La médaille de 1870 conférée à des membres du clergé de Metz.

Les combattants de Gravelotte et de l'Armée du Rhin, ayant eu connaissance, à leur assemblée générale du dimanche 29 mars, que M. l'abbé Lemire, archiprêtre retraité à Saint-Avold et ancien aumônier militaire volontaire en 1870, qui s'est dévoué pour eux, au péril de sa vie sur les champs de bataille de Borny, de Gravelotte, de Noisseville et de Ladonchamps ; M. l'abbé Willeumier, chanoine titulaire, qui accompagnait tous les jours notre vénéré évêque Mgr Dupont des Loges dans ses visites à nos trères d'armes blessés ; M. l'abbé Collin, curé de Châtel-Saint-Germain et chanoine honoraire, détaché durant le blocus de Metz à l'ambulance du Palais de Justice ; M. l'abbé Etienne, curé de Lorry, qui soigna les nôtres au Grand Séminaire, venaient de recevoir du gouvernement français la médaille commémorative de 1870-71 (au titre Ambulances), sont heureux d'offrir publiquement à ces Messieurs l'expression de leur vive satisfaction de ce qu'ils n'ont pas été oubliés.

Ils profitent de cette circonstance pour les remercier chaleureusement, au nom de tous leurs camarades encore en vie, des soins qu'ils leur ont prodigués, de leur généreux dévouement et des paroles consolantes avec lesquelles ils ont adouci les derniers moments de tant de compagnons d'armes blessés ou malades.

Que ces messieurs et l'admirable clergé messin ont adouci les derniers moments de tant de compagnons d'armes blessés ou malades. Dieu veuille qu'ils portent durant de longues années la médaille au ruban strié de noir et de vert !

A leurs noms vénérés nous nous permettons d'ajouter celui d'un homme qui nous assista non seulement sur les champs de bataille et dans les ambulances, mais encore dans les tentes allemandes où, victimes d'un destin infortuné, nous avons été longtemps prisonniers de guerre. Ce brave des braves s'appelait M. l'abbé Jacques, aumônier du 3^e corps de l'armée du Rhin.

Lui, il est mort avant d'avoir été à l'hon-

Mais sa mémoire restera en vénération tant qu'il restera un vieux soldat français de l'armée de Metz.

Au nom de l'Association des combattants de Gravelotte et de l'armée du Rhin :

URBAIN AIMÉ, Président.

Le printemps.

La si longue période de journées pluvieuses, qui ont précédé et suivi l'équinoxe de printemps, semble bien avoir pris fin. Dans la nuit du vendredi au samedi, l'hiver a fait un retour offensif, le dernier il faut l'espérer. Des tourmentes de neige se sont produites dans les régions des Vosges, de la Forêt-Noire, du centre et du sud de l'Allemagne. Puis, dans la journée de samedi, le vent a tourné à l'est et un froid assez vif s'est produit par un ciel sans nuages. Hier dimanche matin, le thermomètre était descendu à -2°. Il y avait de la gelée blanche partout, et sur les flaques d'eau on constatait une mince couche de glace. C'est la répétition du phénomène qui, l'an dernier, était survenu trois semaines plus tard, alors que tous les arbres fruitiers étaient en pleine floraison. Cette année, heureusement, la végétation est passablement en retard et cette gelée, d'après les renseignements que nous recevons ce matin d'un peu partout, n'a eu aucune conséquence fâcheuse.

Les eaux dans les plaines inondées s'écoulent rapidement et, grâce au vent sec, les terres seront rapidement ressuyées, de sorte que les cultivateurs pourront enfin commencer les semailles et les labours de printemps, si longtemps retardés par les pluies incessantes.

Le soleil a brillé hier dimanche pendant toute la journée. Pour la première fois, depuis bien longtemps, les citadins ont profité de ce beau temps pour aller respirer l'air de la campagne. Le tramway a transporté quantité de personnes, surtout du côté de Moulins. On était heureux de constater les premières manifestations de la végétation. Vers le soir, les excursionnistes sont rentrés, rapportant les premiers fleurs de la saison : primevères, violettes, etc.

Puisse le beau temps continuer et être le présage d'une année donnant pleinement satisfaction aux cultivateurs, aux vigneron, à tous ceux qui vivent du travail de la terre.

L'année sera-t-elle... pluvieuse ?

Je ne sais ! Mathieu de la Drôme, autrefois, prétendait savoir d'avance le temps qu'il ferait. Un savant belge nous prophétise une année sèche et chaude. Qui vivra verra !

En 1865, nous avons eu un mois de mars semblable, à peu près, à celui-ci. Le 31, jour de la Passion, et de la première communion dans les paroisses de Metz, le temps était si mauvais que les papas ont dû porter leurs jeunes filles à l'église. Le lendemain il n'a pas plu ; le soleil s'est même montré. Le mardi a été beau. Le mercredi, à Plantières et à Grigy, les arbricottiers étaient en fleur. Depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} octobre le temps a été sec et chaud, à part quelques fraîcheurs et quelques ondées. Le mois de septembre a été étonnant. Le premier octobre il a fait frais. L'année 1865 a été une des plus chaudes, et le vin un des meilleurs du siècle.

Ce 26 mars. C. DU BERG.

A la Préfecture.

M. Kayser, conseiller supérieur à la présidence du département de Metz, sera transféré à la date du 1^{er} avril, à la présidence du département à Strasbourg.

Assemblée générale de la Société de prévoyance et de secours mutuels.

Un fait ne manquera pas d'étonner les économistes qui, un jour, s'occuperont de l'histoire de notre pays : c'est que la Lorraine, prise entre les tentacules de l'assurance-Etat, telle que la proclame la loi d'Empire du 19 juillet 1911, et les efforts de la mutualité française, qui aboutira à une « poussière de mutualités », que la Lorraine ait pu sauver deux vieux arbres de la mutualité et qui tous les ans, affirment leur vigueur. Nous avons nommé la Société de prévoyance et l'Amicale. Chaque fois que j'assistais à une assemblée de ces deux Sociétés si intéressantes, je me rappelle avec un réel plaisir le grand étonnement qui s'empara certain jour d'amis mutualistes, habitant le Midi et qui j'entendais de la capacité financière et des secours que ces deux Sociétés essentiellement messines accomplissent tous les ans, sans grand bruit. L'assemblée générale que la « Prévoyance » a tenue hier dans les salles des fêtes de l'hôtel de Ville en présence d'un grand nombre de sociétaires, a prouvé une fois de plus, que cet arbre qui compte 80 années, a encore une vitalité étonnante et jette tous les ans de nouvelles racines.

C'est ce que nous a appris le clair exposé de M. Guenser, le sympathique président de la « Prévoyance ». Jamais le nombre des candidats ne fut plus grand ; ce qui demeure regrettable, c'est la diminution des adhésions d'associés-libres ; nous croyons que sous ce rapport nos concitoyens de la classe commerçante pourraient apporter un appui plus efficace à la Société.

Avant de passer au rapport substantiel de M. Porcin, les assistants se lèvent en signe de deuil, à l'occasion du décès de M. Louis Dufour, conseiller municipal.

La « Prévoyance » compte actuellement 814 membres au total. Pendant l'exercice écoulé les recettes se sont élevées à 9.836 M et les dépenses à 12.000 M. Dans cette dernière rubrique les honoraires de médecins figurent pour une somme de 2.218 M, les frais de médicaments s'élevèrent à 2.908 M, les indemnités pour journées de maladie ont atteint 1.364 M ; les frais d'hospice figurent au budget pour 199 M. Le déficit n'a pu être comblé qu'en ayant recours aux recettes extraordinaires. Les jeunes n'ont pas été oubliés : les prix distribués en 1913 aux écoliers et aux apprentis dépassent 600 M. La balance générale accuse comme recettes 23.460 M et comme dépenses 13.006 M, soit un excédent de recettes de 10.452 M. Les fonds des pensions est actuellement de 480.460 marks, le fonds de réserve de 35.480 M et l'avoir de la « Prévoyance » atteint 638.912 M. C'est un chiffre qui constitue le plus bel hommage pour les administrateurs.

Un sociétaire a voulu critiquer la distribution des fonds ; le désaveu unanime que sa pro-

position recueillit, fut comme un magnifique vote de confiance au comité, qui fut complété par l'élection de M. Hirt au poste de vice-président, de M. Jung, secrétaire, et de sept administrateurs. La fête de la « Prévoyance » sera, comme de coutume, célébrée le dimanche de la Trinité.

Elections municipales.

Dans une réunion des hommes de confiance du parti du Centre pour la ville de Metz, M. le Dr Ernst, président, a exposé l'objet et l'état des pourparlers engagés en vue d'une action commune entre tous les partis bourgeois, en dehors du socialisme. L'idée d'une communauté d'action fut approuvée par l'assemblée qui donna des pouvoirs très larges à ses mandataires en vue de la continuation des pourparlers. La question concernant le choix des candidats fera l'objet d'une réunion postérieure.

Ecole réale supérieure.

Les trois lots de menuiserie dans la nouvelle Ecole réale supérieure ont été adjugés : les lots 13 et 15 à la corporation des menuisiers de Metz et le lot 14 à la Menuiserie de bâtiment et d'art à Metz.

Ecole de commerce de la Ville.

Le 4 avril, à la fin de l'année scolaire, une classe de jeunes filles et une classe de jeunes gens sortirent de l'école. Pendant ce cours d'un an, ils ont appris la correspondance commerciale allemande et française, le commerce et le change, la comptabilité en partie simple et en partie double, le calcul commercial, la sténographie et la pratique de la machine à écrire. En rentrant dans la pratique, ces élèves n'auront pas de difficultés à se mettre au courant des divers travaux de bureau. Les patrons qui désirent engager soit une demoiselle, soit un jeune homme, sont priés de s'adresser à la direction de l'école qui leur donnera volontiers tous les renseignements désirables. Les jeunes gens ayant fréquenté les cours d'un an, qui ont obtenu le certificat de clôture, sont exemptés de la fréquentation des cours obligatoires.

Les nouveaux cours commenceront le 21 avril. On peut se faire inscrire, dès à présent, à l'école même, 12, rue Saint-Vincent.

Relations téléphoniques avec le Luxembourg.

A partir du 1^{er} avril le service téléphonique entre l'Allemagne et le Luxembourg sera soumis aux mêmes règlements et profitera des mêmes avantages que le service à l'intérieur du pays.

Un lancer international

de ballons montés et non montés aura lieu le jeudi 2 avril dans les principales villes de l'Europe ; la personne qui, trouvant un ballon non monté, se conformerait aux instructions qui y sont jointes aura droit à une récompense.

Enlèvement des ordures.

L'enlèvement des ordures commencera, à partir du 1^{er} avril, pendant les mois d'été, à 7 heures du matin.

Objets trouvés.

Du 5 au 22 mars, un fox-terrier, un col de fourrure, un manchon noir, une bicyclette, un portemonnaie, une brochette, une clef de sûreté, un montre de dame en or, une carte d'abonnement pour écolier, une lanterne, un col de fourrure pour enfants. S'adresser à la Direction de police, bureau n° 4.

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 27 mars.

Frédéric Muscat, âgé de 22 ans, mineur à Gelsenkirchen, fut arrêté, le 7 mars dernier, aux environs de Fontoy, alors qu'il se disposait à passer en France, pour contracter un engagement à la légion étrangère. Il encourut, pour avoir tenté de se soustraire au service militaire, trois semaines de prison, dont à déduire quinze jours de prévention.

Auguste Baling, 25 ans, ouvrier à Metz, rencontra en ville, dans la nuit du 17 au 18 février 1914, un commissionnaire en état d'ébriété. Après avoir entraîné le pauvre malheureux dans différentes auberges, où il lui fit payer maintes consommations, il lui enleva du porte-monnaie deux pièces de 20 M. C'est un repris de justice : deux ans de réclusion.

Pour avoir détourné une somme de 150 M au préjudice de la maison qui l'occupait, et pour avoir collé, sur plusieurs cartes d'ouvriers, des timbres déjà utilisés, le nommé Sébastien Baré, 20 ans, employé de bureau à Thionville, encourut six semaines d'emprisonnement et une semaine d'arrêts.

Henri Hinnemann, 26 ans, mineur, et son épouse Jeanne, née Schmitz, 24 ans, tous deux domiciliés à Audun-le-Tiche, volèrent, à leur maîtresse de maison, le 31 janvier 35 M, et le 12 février 200 M. Quatre mois de prison à la femme et sept mois au mari.

Otto Herrmann, 25 ans, badigeonneur, Léon-Mathias Mertz, 23 ans, charretier, Nicolas Weber, 34 ans, journalier, et Emile François, 22 ans, ouvrier, demeurant à Metz, fracturèrent, dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1914, la remise du brocanteur D. et firent main basse sur une quantité d'objets, qu'ils revendirent à un autre brocanteur. Ils se partagèrent ensuite le produit de la vente. Tous, à l'exception de Mertz, sont récidivistes. Ils sont condamnés chacun à deux ans de prison.

Audience du 28 mars.

Jean-Frédéric Günther, âgé de 20 ans, droguiste, en dernier lieu à Düsseldorf, et Ernest Graesser, 18 ans, élève des mines à Hilschbach, arrondissement de Sarrebrück, encoururent, le premier, pour s'être soustrait au service militaire, un mois de prison ; le second, pour avoir tenté de se soustraire au service militaire, quinze jours de la même peine.

NOUVELLES RÉGIONALES

Elections aux Conseils municipaux.

D'après le règlement communal sont exclues du droit de vote lors de l'élection des Conseils municipaux les personnes qui n'ont pas acquitté totalement leurs contributions communales pour les deux derniers exercices écoulés, c'est-à-dire pour les exercices de 1912 et de 1913. Comme on dresse actuellement les listes des électeurs et que ces listes seront exposées en public au plus tard le 6 avril prochain, toutes les personnes qui par ailleurs possèdent le droit de vote ont un intérêt urgent à payer au plus tôt complètement les contributions communales qu'elles doivent encore, notamment aussi les impôts directs à cause des suppléments pour la commune (pennings additionnels) qui sont à acquitter en même temps que les impôts pour l'année fiscale 1913.

Environs de Metz. — (Etat des récoltes.)

Nous empruntons au *Journal agricole* : Le mois de mars s'écoula rapidement sans qu'on puisse effectuer aucuns travaux agricoles par suite des pluies continuelles de ces derniers temps. Les semailles d'automne ont beaucoup souffert de l'humidité, surtout le seigle ; elles ne se présentent plus si bien que vers la fin de l'hiver.

Les provisions de fourrage diminuent de jour en jour, mais on prévoit une abondante récolte : les prairies artificielles ont très belle apparence ; cette raison explique les prix relativement bas des fourrages et provient au cours de l'hiver dernier. La ou l'achat des provendes se fait en commun par l'entremise des caisses agricoles, les cultivateurs réalisent des bénéfices sensibles en comparaison des prix du commerce ; c'est pourquoi les cultivateurs devraient de plus en plus profiter des avantages que leur procurent ces caisses.

Thionville. — (Mort subite.) Vendredi après-midi, Mme Vaillant, demeurant rue de la Tour, se disposait à prendre le train, lorsque, sur la place de la Gare, elle s'élança subitement frappée d'une attaque d'apoplexie.

— (L'ancien maire.) M. Bohm, conseiller intime de gouvernement, ancien maire de Thionville, actuellement conseiller de gouvernement à la présidence à Colmar, serait nommé à partir du 1^{er} avril conseiller supérieur de gouvernement à la préfecture à Metz.

Algrange. — (Accident.) En voulant descendre un fût de 120 litres de cidre à la cave, un ouvrier a glissé et le fût a dégringolé sur lui. L'imprudent a reçu des blessures internes qui mettent sa vie en danger.

Knutange. — (Grave accident de mine.) Le mineur Diehl et ses deux aides ont été surpris par un éboulement à la mine « Fentsch », vendredi dernier.

Diehl a été tué sur le coup ; un des aides a été transporté mourant à l'hôpital d'Algrange ; l'autre a reçu des blessures légères.

Rochonvillers. — (Gissement de terrain.) Aux mines de fer sous le ban de Rochonvillers les chantiers s'effondrent peu à peu. d'importantes crevasses se sont produites aux environs de la ferme dite du « Buchhol ». A la demande du propriétaire, l'Administration des mines fait combler ces crevasses.

Morhange. — (Circonscriptions électorales.) Après de longs débats, le Conseil municipal de Morhange a décidé, au vote secret, de maintenir la division actuelle de la commune en deux sections électorales pour les prochaines élections municipales. D'après le dernier recensement la vieille ville compte 1327, la nouvelle ville 1312 habitants.

Forbach. — (Arrestation.) Les trois jeunes garnementis qui, il y a quelque temps, avaient enlevé, sur la route de Schoneck, une forte somme à une dame Thirion, d'Altirp, ont été écroués à Sarreguemines.

Sarreguemines. — (Séparation des fonctions de géant et de trésorier.) A partir du 1^{er} avril prochain, les fonctions de géant et celles de trésorier du Comice seront entièrement séparées. M. Ludwig, demeurant à Sarreguemines, rue Geiger, 24, conservera la caisse comme jusqu'ici ; par contre la gestion des affaires et la tenue des comptes seront transférées à M. Assmus, commerçant à Sarreguemines, rue des Allemands, 7.

Sarrebourg. — (Serait-ce une conséquence des affaires de Saverne ?) Par suite d'une ordonnance ministérielle, l'officier de gendarmerie du district de Sarrebourg devait quitter cette ville à partir du 1^{er} avril pour s'établir à Saverne ; or on apprend que le capitaine Schotte, l'officier en question, a reçu l'ordre de rester à Sarrebourg, l'ordonnance ministérielle ayant été rapportée.

Niederviller. — (Déserteurs russes.) La police strasbourgeoise s'apprêtait à faire passer la frontière à cinq déserteurs russes arrivés ensemble à Strasbourg la semaine dernière, quand le propriétaire des tuileries à vapeur de Niederviller se présenta à la direction de police et embaucha les cinq déserteurs pour son usine.

Langelsheim. — (Affaires postales.) Une agence postale a été établie à Langelsheim, avec bureau principal à Bitch.

ALSACE

Strasbourg. — (La retraite du Dr Jules Bockel.)

La commission administrative des hospices civils de Strasbourg a remercié l'illustre chirurgien de l'hôpital civil, M. le Dr Bockel, alléguant comme prétexte la limite d'âge, instituée pour les chefs de service non cliniques et non pour les chefs de service non universitaires. Le docteur remercia et refusa le titre de professeur qu'on lui avait offert. Alors qu'à la mort de son prédécesseur, M. le Dr Bockel dut partager avec un collègue, M. Fischer, la direction du service non clinique, et cela grâce au refus de M. Schwander, alors adjoint, qui prétendait l'importance du service, voici que le même M. Schwander, maire et chef de la commission des hospices, confié à un seul chef les services réunis et notablement étendus. On n'aurait pas pu mieux s'y prendre pour favoriser un immigré aux dépens d'un indigène. Dans ces conditions on comprendra que la nomination du Dr Bockel comme membre d'honneur de la Société de chirurgie de Paris ait causé une profonde impression.

Saverne. — (Bouchers et acteurs.) Rejetant les réquisitions des tribunaux de première instance de Strasbourg et de Saverne, qui avaient débouté les bouchers, la Cour d'appel a reconnu en principe le droit aux bouchers de demander à la ville de Saverne le remboursement des taxes d'abattage. Les tribunaux de Saverne et de Strasbourg avaient à établir le montant des sommes à restituer aux bouchers par l'administration municipale.

Colmar. — (Pour les électeurs.) La mairie rappelle qu'environ 5.000 contribuables ont des arriérés d'impôts communaux à payer.

Rouffach. — (Ville et Ministère.) Depuis plusieurs mois déjà la Ville a des démêlés avec le Ministère. La Ville prétend que, par suite de la désinfection des vignes, atteintes par le phylloxéra, les puits ont été empoisonnés. Le Ministère a fait constater par un chimiste que l'eau ne contient pas de germes toxiques et les dommages-intérêts qu'exigeait la Ville ont été refusés. Le Conseil municipal fera à présent examiner l'eau à son compte.

Mulhouse. — (Phylloxéra.) La lanterne de Mulhouse ayant été déclarée infestée du phylloxéra, un arrêté de police défend de faire sortir de la banlieue des cepes de vignes ou des parties de cepes, (à l'exception des raisins), des échafas, des liens, des outils, du fumier et de la terre qui proviennent de plantations de vignes. Les contraventions seront punies conformément à la loi.